



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 mai 2015 à 18h30

Présent(e)s :

- M. Alain Forestier Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Véronique Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Thomas Jordi, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés : MM. Jean-Jacques Duquesne, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu et Stéphane Sizonenko
M. Jacques Magnenat, Adjoint

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Approbation des comptes 2014 :
 - 4.1 Rapport de la commission « finances et sécurité » du 27 avril 2015
 - 4.2 Rapport de la fiduciaire
 - 4.3 Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2014
 - 4.4 Délibération D106 : Approbation du compte de fonctionnement et du compte d'investissement 2014, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan au 31 décembre 2014
 - 4.5. Délibération D107 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir pour 2014
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Délibération D108 : Approbation des comptes 2014 :
 - a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
 - b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » - Vote de la délibération

5.2 Délibération D109 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- destiné à financer les travaux d'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de l'immeuble chemin Lullin 13-15-17

6. Propositions individuelles et questions.

M. Forestier, Président, ouvre la séance à 18h30 et donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2015

Ce procès-verbal est approuvé, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

Election de M. Gérard Murith : M. van Loon a le plaisir d'annoncer que suite à l'élection de M. Truan à la fonction d'adjoint, M. Murith le remplace sur la liste PLR et est donc élu conseiller municipal. Il lui adresse les félicitations des autorités communales.

Navette de bus Troinex – Bachet de Pesay : M. le Maire informe que les 1^{ères} courses de cette navette ont eu lieu ce matin. Il n'y avait pas de passager (à part M. Lavorel et lui-même !) à la course de 7h00 et un passager à celle de 7h30.

Projet de « parc Malbine » : Suite à des discussions avec la Fondation Art for Help et avec Mme Malbine, il est probable qu'une dizaine de statues seront offertes à la commune et pourront rester dans le parc, qui sera rebaptisé « parc (ou jardin) Malbine ». La décision définitive n'est pas encore prise mais les discussions sont en bonne voie.

Projet de « place d'Arménie » : dans le cadre du projet de l'église arménienne de créer une petite roseraie et du projet de la commune de réaménager le carrefour rte de Troinex/ch. Lullin (à l'occasion du réaménagement des chemins), l'idée de nommer cet emplacement « place d'Arménie » a germé lors de discussions avec des responsables de la communauté arménienne. Ce projet, qui devra encore être approuvé par le canton, permettrait de mettre en valeur la présence, à Troinex, de la première église arménienne de Suisse et du Centre culturel de la communauté arménienne.

Construction de deux villas à l'avenue des Crêts 29, au bord du ruisseau des Marais : M. le Maire donne lecture de la lettre de la DGNP du 4 mai 2015, reçue en réponse au courrier de la Mairie du 8 mai 2014 (!), envoyé suite aux questions posées par Mme Schneider-Bidaux lors d'une séance du Conseil municipal (voir copie en annexe).

Soirée des entreprises du 7 mai : cette 2^{ème} soirée des entreprises a à nouveau rencontré un beau succès avec la présence d'une vingtaine d'entreprises troinésiennes. Les orateurs ont présenté des sujets très intéressants : M. David Hiler, ancien Conseiller d'Etat, a fait un exposé sur la « nouvelle imposition des entreprises » et M. Albert Gallegos, Directeur du département Conseil patrimonial et prévoyance de la BCGE, a parlé la « Prévoyance professionnelle du chef d'entreprise ». Cette soirée s'est poursuivie par une partie « speed dating » qui a permis aux entrepreneurs présents de mieux faire connaissance entre eux, puis par un apéritif offert par la commune ; elle s'est prolongée, dans une très bonne ambiance, jusqu'aux environs de 23 heures.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

La Drize : M. Lavorel a le plaisir d'informer le Conseil que suite aux fortes précipitations qui ont eu lieu au début du mois et qui ont provoqué des crues exceptionnelles de différents cours d'eau, notamment de

l'Arve, la Drize est restée dans son lit dans le secteur de la Grand-Cour, malgré son niveau très élevé. Les travaux de protection contre les crues réalisés ces dernières années ont donc démontré leur utilité et la Mairie est heureuse de pouvoir dire que ces aménagements ont certainement permis d'éviter l'inondation des propriétés voisines. M. l'Adjoint fait circuler quelques photos prises par M. Reymond dans le secteur de la Grand-Cour, ainsi que 2 photos de la Drize au chemin des Moulins-de-Drize (envoyées par M. Kemlin), où des travaux de renaturation et de protection contre les crues ont également été réalisés.

Séance d'installation du nouveau Conseil municipal : M. Lavorel rappelle que la séance d'installation du nouveau Conseil municipal aura lieu le mardi 2 juin. Cette séance aura lieu à 19h00, puis elle sera suivie d'une réception qui sera organisée dans le parc de la Mairie.

En ce qui concerne la prestation de serment des Maires, Conseillers administratifs et Adjointes, M. Lavorel rappelle qu'elle aura lieu le vendredi 29 mai à 17h00 à la Cathédrale de Saint-Pierre et qu'elle sera suivie d'une réception populaire dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Avant de terminer ce chapitre des communications, M. van Loon reprend la parole pour dire que s'il ne souhaite pas recevoir de remerciements, il exprime sa reconnaissance aux membres du Conseil municipal, avec lesquels un excellent travail a été réalisé durant les quatre années écoulées. Il conservera un magnifique souvenir de son mandat de Maire. Il tient par ailleurs à exprimer ses remerciements à son épouse (présente dans la salle) et ses enfants (représentés par 2 fils qui sont également présents) pour leur patience et leur compréhension durant ces années très chargées. Des fleurs sont offertes à Mme van Loon.

Le Président exprime les remerciements et les vœux du Conseil municipal à Madame et Monsieur van Loon.

4. Approbation des comptes 2014

4.1 Rapport de la commission « finances et sécurité » du 27 avril 2015

Mme Schneider-Bidaux donne lecture de son rapport de la commission "Finances et sécurité" (annexe 2). Celui-ci n'appelle pas de remarque.

4.2 Rapport de la fiduciaire

Tous les conseillers municipaux ont reçu un exemplaire de ce rapport de la société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, qui recommande au Conseil d'approuver les comptes qui lui sont soumis. Il n'y a pas de question ou de remarque concernant ce rapport.

4.3 Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2014

Les membres du Conseil ont reçu le projet de compte rendu et M. van Loon donne lecture uniquement des conclusions, dans lesquelles il remercie toutes les personnes qui œuvrent pour le bien de la commune.

Les conseillers municipaux n'ayant pas de question concernant les comptes 2014, M. Forestier passe à la lecture et au vote des deux délibérations, en commençant par la délibération relative aux crédits supplémentaires, cet ordre lui paraissant plus logique :

4.5. Délibération D107 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir pour 2014

Après lecture par le Président, **la délibération suivante est approuvée à l'unanimité :**

Vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 27 avril 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité (12 OUI)

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 figurant sur la liste annexée (annexe 3), pour un montant total de **CHF 498'994.35.***

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges

4.4 Délibération D106 : Approbation du compte de fonctionnement et du compte d'investissement 2014, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan au 31 décembre 2014

Après lecture par le Président, la délibération suivante est approuvée à l'unanimité :

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement,

vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 27 avril 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité (12 OUI)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 8'095'984.48 aux charges et de CHF 8'907'306.65 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 811'322.17.
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 234'943.-- aux dépenses et de CHF 178'377.70 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 56'565.30.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 56'565.30 par l'autofinancement de CHF 2'235'035.82 au moyen de la somme de CHF 1'423'713.65 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 811'322.17.
L'excédent de financement s'élève à CHF 2'178'470.52.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette de CHF 811'322.17 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant à l'actif un montant de CHF 62'986'037.52 qui se compose de :

	CHF
- Patrimoine financier (natures de 10 à 13)	36'873'520.67
- Patrimoine administratif (natures 14 à 15)	<u>26'112'516.85</u>
Total de l'actif	62'986'037.52

Et au passif un montant de CHF 62'986'037.52 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	463'106.01
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	24'105'882.05
- Engagement envers des entités particulières (nature 23)	46'795.95
- Provisions (nature 24)	2'832'777.25
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	7'328'606.42
- Fortune nette (nature 29)	<u>28'208'869.84</u>
Total du passif	62'986'037.52

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à :

- engagement théorique envers le fonds de pension : CHF 689'490.-.
- cautionnement solidaire envers la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées : CHF 4'000'000.-

5. Projets de délibérations :

5.1 Délibération D108 : Approbation des comptes 2014 :

- a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.
- b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».

M. Forestier, membre du Conseil de Fondation de l'EMS, demande au vice-président, M. Courbat, de le remplacer pendant qu'il présente les comptes qui sont soumis pour approbation au Conseil municipal. Il donne différentes informations sur les activités et la gestion de l'EMS durant l'année 2014 ainsi que sur le résultat des comptes 2014 de la Fondation et de l'EMS (voir annexe 4).

M. Botbol se réfère au nombre assez bas (8) de résidents de Troinex ou ayant un lien avec Troinex et il demande si cette proportion est logique. M. Forestier explique qu'au moment de son ouverture, l'EMS de Drize avait dû prendre les pensionnaires d'un autre EMS qui devait subir des travaux importants ; ceux-ci se plaisant beaucoup, ils sont restés dans la résidence de Drize. Mais le nombre des résidents provenant des 3 communes propriétaires de l'EMS devrait augmenter progressivement ces prochaines années.

Il n'y a pas d'autres questions et le vice-président donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention obligatoire :**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées;

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire AUREFI ;

vu la séance du Conseil de Fondation du 27 avril 2015 au cours de laquelle les comptes de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité ;

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal de Troinex

décide par 11 OUI et 1 abstention

a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 1'490'767.50 de charges et de CHF 1'497'323.20 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 6'555.70.*
2. *D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 6'555.70.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 24'571'068.91.*

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'590'611.72 de charges et de CHF 9'175'400.80 de revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 415'210.92*
5. *D'approuver la diminution du capital nette de CHF 415'210.92.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'497'773.99.*

Après ce vote, M. Forestier reprend la présidence de la séance.

5.2 Délibération D109 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- destiné à financer les travaux d'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de l'immeuble chemin Lullin 13-15-17.

Mme Schneider-Bidaux donne lecture du rapport de la commission des finances du 27 avril 2015 (annexe 5).

Mme Bernardet demande pourquoi la totalité des frais n'est pas reportée sur les charges des locataires. M. Niederhauser explique que la loi fixe de manière précise quels frais peuvent être intégrés

dans les décomptes de charges des locataires et que tout ce qui est autorisé sera bien sûr reporté sur les charges. C'est la régie Bersier qui s'occupera de ces décomptes et qui veillera que tous les frais autorisés soient bien refacturés aux locataires. Par contre, aucune augmentation de loyer ne sera appliquée.

Il n'y a pas d'autre question et le Président donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité** :

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'estimatif du coût des travaux d'env. CHF 76'000.- établi par la le bureau Energieco, vu le rapport de la commission « finances et sécurité » du 27 avril 2015, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (12 voix)

1. *D'approuver l'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de l'immeuble du chemin Lullin 13 à 17.*
2. *D'ouvrir un crédit de CHF 80'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue en diminution du compte de financement spécial de l'immeuble ch. Lullin 13-15-17, au passif du bilan de la Commune de Troinex, sous la rubrique 288 (compte 9507.2880).*

6. Propositions individuelles et questions.

Remerciements : Mme Schneider-Bidaux adresse quelques mots de remerciements à l'ensemble du Conseil municipal pour le bon travail et la bonne collaboration tout au long de cette législature ; elle remercie en particulier Mme Downing, M. Berthet et M. Sizonenko, qui quittent le Conseil, pour leur engagement en faveur de la commune.

Potelets installés à la place de la Mairie : Mme Downing remercie la Mairie pour les potelets qui ont été posés en face de l'épicerie afin d'empêcher les voitures de s'arrêter sur le trottoir.

Fondation Help for Art : dans le cadre du projet de création d'un « jardin Malbine », Mme Downing propose que la commune fasse un don à la Fondation « Help for Art » créée par Mme Malbine, dont le but est d'aider les enfants défavorisés.

Concerts du 19 mai : M. Botbol a constaté avec regret que deux concerts avaient lieu le même soir dans la commune (un concert à la salle des fêtes et un concert à la Ferme Rosset) et il invite la Mairie à trouver une meilleure coordination pour ce genre d'événements. Il est pris note de cette remarque, mais MM. van Loon et Niederhauser signalent que parfois, les informations parviennent tardivement à la mairie ou ne sont pas toujours complètes (pour les événements ayant lieu à la salle des fêtes par exemple).

La parole n'étant plus demandée, M. Forestier adresse le message suivant à l'occasion de cette dernière séance de la législature :

*Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux
Monsieur le Secrétaire général
Cher public,*

En juin 2014 je vous demandais de me permettre d'étrenner mon année de présidence avec quelques mots avant d'attaquer l'ordre du jour ; aujourd'hui je vous demande de me permettre de la clore avec ces autres mots, après avoir épuisé l'ordre du jour de cette séance.

Je remercie encore cette assemblée qui a bien voulu m'élire à ce poste et, peut-être suis-je ringard, mais pour moi cela représentait quelque chose, je l'avais déjà dit il y a 11 mois.

Je dois vous remercier aussi d'avoir été compréhensifs avec moi, je n'ai pas eu à lancer de verre d'eau ou à agiter la cloche (que je n'ai jamais tenue d'ailleurs) pour calmer les esprits.

J'avais émis deux souhaits : le respect de l'orateur, écouter ce qu'il a à dire sans chuchotements et apartés intempestifs.

Mon deuxième vœu était qu'on s'abstienne de s'abstenir lors des votes, nos concitoyens nous ayant élus pour décider, et décider c'est faire un choix.

Un certain nombre d'entre vous étant arrivés en retard lorsque je m'étais exprimé, ils n'ont pas pu recevoir cette bonne parole et la mettre en pratique, dommage...

En effet en ce qui concerne le respect de l'orateur, les chuchotements en apartés n'ont pas cessé. Je dois cependant reconnaître qu'ils ont diminué et que le niveau critique déclenchant le mouvement de la cloche,... l'objet donc... pas moi... vous l'aurez compris... quoique... eh bien ce niveau n'a pas été atteint et c'est tant mieux.

Mais parlant d'orateurs, je me suis amusé à tenir une statistique des prises de paroles de cette assemblée et j'ai constaté une rivalité intense entre le groupe des Verts, tous conseillers confondus, qui a pris la parole 39 fois et le groupe PLR qui suit avec 37 interventions. Je ne me suis bien entendu pas compté dans ce groupe cette année, sinon le compteur aurait explosé !

Ensuite ce sont les HP qui suivent avec 15 interventions et Troinex Alternative qui en compte 13 et qui lutte pour la 3^{ème} place. Le PDC, plus discret, ferme la marche avec 8 prises de parole seulement.

Cette statistique a pour seul but de prêter à sourire, car vous auriez vite fait de me dire que ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité !

J'en viens à mon dernier vœu concernant les abstentions : le vainqueur (mais est-ce une victoire) est le même : le groupe des Verts. Je m'abstiendrai, eh oui moi aussi pour une fois, d'en tirer des conclusions mais j'espère qu'ils ne me tiendront pas trop rigueur d'avoir tenu cette statistique et de l'avoir dévoilée.

J'ai passé, à ce poste, une excellente année et je quitte ce fauteuil à regret. J'espère que ceux d'entre vous qui quittent ce Conseil garderont le souvenir d'une expérience enrichissante.

Merci encore à Olivier Niederhauser et son équipe de la mairie pour la précieuse et indispensable aide apportée et pour son travail efficace.

Merci à l'Exécutif pour sa collaboration et merci à vous de m'avoir supporté.

Enfin, merci au public de montrer par sa présence son intérêt pour les affaires communales en venant nous écouter et j'adresse tous mes vœux aux élus de la nouvelle législature qui s'annonce.

Vive Troinex !

Le Président lève cette dernière séance de la législature à 20h00.

Le Président
Alain Forestier

Le secrétaire
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



DETA - DGNP
Rue des Battoirs 7
1205 Genève

COMMUNE DE TROINEX

Reçu le

04 MAI 2015

MAIRE

ADJOINT 1

531

ADJOINT 2

N/réf. : MDE/cth

Mairie de Troinex
Monsieur Potter Van Loon
Maire
1256 Troinex

Genève, le 4 mai 2015

Concerne : Commune de Troinex, avenue des Crêts 29 – DD 105130

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier du 20 avril 2015 qui a retenu notre meilleure attention.

En ce qui concerne votre courrier du 8 mai 2014 qui nous est bien parvenu, il a été traité par simple réponse téléphonique de M. Favre Pascal, agent technique responsable de la thématique des autorisations d'abattage pour ce secteur.

En effet, lors de votre premier contact, le chantier était encore ouvert et il n'était donc pas possible d'apporter réponse à l'entier de vos questions. Aujourd'hui, ce dossier n'est toujours pas clos, car certains aménagements réalisés ne sont pas conformes à l'autorisation initiale.

En conséquence, nous avons demandé au propriétaire de se mettre en conformité avec l'autorisation initiale et en particulier pour les aménagements extérieurs qui prévoyaient un ourlet buissonnant en lieu et place des bambous actuels, ainsi que la création d'une prairie extensive de 10m de large le long de la limite forestière.

Enfin, les arbres abattus ont bien fait l'objet d'une autorisation d'abattage liée à l'autorisation de construire DD 105130. A ce jour, les compensations ne sont pas réalisées et nous attendons un projet de la part du propriétaire pour accord préalable.

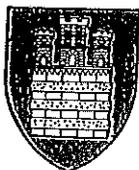
Espérant avoir répondu à vos interrogations et en restant à votre disposition pour tout autre complément utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Michel Déletraz
Technicien forestier

Copie à: M. Luc Barthassat Conseiller d'Etat, DETA.

COMMUNE DE TROINEX

République et Canton de Genève



Troinex, le 8 mai 2014

660 DD 105130_DGNP_feltre 2014 05 08.doc 2012 01 11.doc

Direction générale
de la nature et du paysage
Service des forêts
Rue des Battoirs 7

1205 Genève

Concerne : Dossier DD 105130-1 - construction de deux villas contiguës à l'avenue des Crêts 29 à Troinex

Messieurs,

Notre commune a été informée que dans le cadre des travaux de construction des deux villas citées en référence, de nombreux arbres et arbustes situés le long du ruisseau des Marais auraient été abattus.

Nous vous prions donc de bien vouloir vérifier si les conditions de l'autorisation de construire ont été respectées en matière d'abattage d'arbres et de replantation d'arbres ou d'arbustes. Nous souhaitons en particulier savoir :

- Si tous les arbres abattus ont bien fait l'objet d'une autorisation d'abattage.
- Si les replantations demandées ont été faites (ou, dans la négative, que vous nous confirmiez lorsque ces plantations seront faites) et qu'elles correspondent aux conditions fixées par vos services.
- Si la prairie extensive de 10 mètres demandée dans le préavis de la DGNP a été réalisée.

Nous vous remercions par avance de votre réponse et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, enclosed in a circular stamp.

Potter Van Loon
Maire

Copie à : M. Alexandre Wisard, Directeur du Service de la renaturation des cours d'eau

Rapport de la commission des finances et sécurité du 27 avril 2015-05-03

La commission s'est réunie régulièrement pour examiner les comptes de fonctionnement, le compte des investissements et le bilan 2014 de la commune de Troinex.

La commission remercie Mme Nicole Menu pour la bonne tenue de ces comptes. Elle remercie aussi M Niederhauser, le maire et les adjoints pour les réponses apportées aux questions lors de cette séance.

La commission a examiné les comptes de fonctionnement. Plusieurs commissaires ont pris la parole sur différents sujets :

Le poste pour la caisse de pensions du Maire et des adjoints n'a pas été dépensé selon les prévisions. L'explication est que l'un des adjoints exerçant une activité professionnelle indépendante a souhaité ne plus être affilié à la caisse de prévoyance des magistrats en plus du départ de M Meynard.

L'augmentation du coût des assurances sociales est dû à l'augmentation de 1,90 à 2.30 des allocations familiales.

La diminution des fournitures de bureau correspond à la volonté générale de maîtrise des coûts et à la diminution du nombre de parutions du journal communal.

En ce qui concerne la salle communale, les revenus de location sont enregistrés sur un compte. Les coûts sont répartis sur différents comptes de charges, isoler les dépenses générées par les locations est difficile. Il est précisé qu'en dehors des périodes de vacances, les salles sont louées quasiment tous les WE. Par ailleurs, la Mairie a décidé de limiter les locations pour de grandes manifestations privées à une fois par mois à cause des nuisances sonores et autres pour le voisinage.

Patrouilleuse scolaire: Le non dépensé est dû à la surestimation du coût notamment par rapport au nombre d'heures du mercredi matin.

Surveillance vidéo : en réponse à un commissaire, nous apprenons qu'aucun acte de vandalisme n'a été enregistré depuis le début de l'installation des caméras. Nous apprenons aussi que suite au visionnement des bandes vidéo, les dégâts constatés étaient causés par des intempéries et d'autres raisons naturelles.

Il est précisé que lors de l'installation des caméras, il avait été décidé que les bandes ne seraient visionnées qu'en cas de plainte à la police (vandalisme) et non pas pour le dépôt de déchets sauvages.

Entretien des immeubles par des tiers: La somme budgétée n'a pas été dépensée. Ce budget est prévu chaque année pour le remplacement éventuel de deux bornes incendie mais n'est pas nécessairement utilisé.

Enseignement : Les dépenses de personnel concernent les salaires des concierges de l'école. L'école de Troinex accueille une douzaine d'enfants habitant la commune de Plan-les-Ouates. L'école a encore des capacités d'accueillir de nouveaux élèves des immeubles de Saussac, dans un plus long terme, avec les constructions prévues dans le secteur des Crêts entre autre, une réflexion sur la réorganisation du centre du village est indispensable. Elle a déjà commencé et nécessitera prochainement le vote d'un crédit d'étude.

Crèche : Le nombre d'enfants trinésiens augmente. 12 places sont réservées pour la commune. Le taux d'occupation est de 11,38.

Routes communales : La diminution de dépense de 26 000 CHF est due au changement de prestataire pour le balayage des routes. Le surplus de non dépensé s'explique par des travaux d'entretiens ponctuels non reconduit en 2014.

Traitement des déchets : Le budget prévoyait une baisse du volume des déchets ménagers grâce au projet de tri des déchets de cuisines avec l'association Partage. Ce projet a commencé en 2015. La diminution escomptée n'a pas eu lieu et le volume de déchets a augmenté suite à l'augmentation du nombre d'habitants.

Concernant le poste de protection de l'environnement, le poste a été libre suite au départ de la responsable de l'Agenda 21 au 30 juin 2013, (le poste a été repourvu au 1 janvier 2014) et à la diminution du poste de 30 à 25 %.

Il est à noter que la subvention pour les vélos électriques n'a pas été totalement utilisée. Il est probable que les ménages qui le désiraient sont équipés.

Entretien immeubles par des tiers : Les budgets sont établis par la régie et sont généralement surévalués. Il faut noter qu'une réserve pour travaux imprévus est incluse dans le budget. Il est relevé que les dépenses peuvent fluctuer en fonction des changements de locataires. La prudence reste de mise. Il faut noter que la plupart des bâtiments répondent aux normes concernant les contraintes écologiques (fenêtres en particulier).

La Chaumière: Des discussions sont engagées avec les gérants suite à la proposition de la Mairie de faire un geste pour le loyer à condition que le restaurant offre un choix de plats plus simples et moins chers. La Chaumière a fait une proposition ferme d'un nouveau menu pour le côté bistrot, le projet est en bonne voie. L'aspect juridique pour la baisse de loyer est à l'étude et l'engagement se fera sur la base d'une année, renouvelable. Cela se fera probablement à la rentrée en septembre 2015. La baisse du loyer sera de CHF 3'000.- par mois,

Compte d'investissement 2014

Un projet d'étude pour le nouveau club house est lié à l'étude en cours pour le projet de la crèche.

Bilan 2014

Etat de Genève c/c

Il y a eu un transfert entre deux comptes. Jusqu'à fin 2013, les acomptes mensuels des recettes fiscales étaient versés sur le compte courant de l'Etat, mais à leur demande, les versements sont maintenant effectués directement sur notre compte bancaire.

Raiffeisen compte de dépôt

Une partie du solde du c/c de l'Etat a été transférée en début d'année sur le compte de dépôt à la Raiffeisen (CHF 500'000), ce qui explique l'augmentation du dépôt.

Visa advanced card

Il s'agit d'une carte de crédit qui ne peut être utilisée que si le compte est alimenté en avance. Elle est utilisée par les employés de la Voirie pour l'achat d'essence.

Immeubles

Les parcelles figurant au bilan pour CHF 1.- ne répondent à aucune obligation légale. Il s'agit d'une mention pour mémoire.

Ouvrages de génie civil

Liaison Dottrens-Roday

Nous avons reçu, il y a quelques années, un prélèvement sur la taxe d'équipement pour les travaux d'aménagement de la liaison des ch. Dottrens-Roday. Celui-ci était supérieur aux dépenses effectives. Ce montant constitue une réserve à faire valoir sur des prochains travaux de même nature.

Terrain bâtis

Local des jeunes (provisoire)

Il s'agit des frais d'aménagement du nouveau local des jeunes. Le coût total s'est monté à environ CHF 42'000 (crédit voté = CHF 50'000). Un premier amortissement a déjà été comptabilisé en 2014.

Préfinancements

Les préfinancements sont des avoirs en réserve. On retrouve les mêmes montants à l'actif du bilan sous forme de comptes courants. Ces montants ne peuvent être utilisés que sous certaines conditions et soumises à l'accord des départements concernés.

Echéance de la dette communale :

La prochaine échéance sera 2018. Les emprunts concernés seront alors pratiquement remboursés.

Comparaison des recettes fiscales estimées et réalisées

Nous avons probablement atteint le maximum de l'effet de la péréquation par rapport aux années déficitaires. Le taux de part privilégiée va encore augmenter un peu en 2015, puisqu'il dépend de l'indice de capacité financière de 2011, 2012 et 2013. Par la suite il va diminuer. En 2014 nous avons bénéficié d'une contribution du fonds de la péréquation financière intercommunale. Dès 2015 nous redeviendrons contributeur.

Compte de Fonctionnement 2014 :

Revenus :	Fr.	8'907'306.65
Charges :	<u>Fr.</u>	<u>8'095'984.48</u>
Excédent de revenus :	Fr.	811'322.17

Compte d'Investissement 2014 :

Dépenses :	Fr.	234'943.00
Recettes :	<u>Fr.</u>	<u>178'377.70</u>
Investissements nets :	Fr.	56'565.30

Bilan au 31.12.2014 **Fr. 62'986'037.52** à l'actif comme au passif

Les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan 2014 sont approuvés à l'unanimité de la commission.

Nous vous recommandons d'en faire de même

Troinex le 3 mai 2015

Brigitte Schneider-Bidaux

CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2014

Comptes		Dépassements
0200.3030	Assurances sociales (AVS, etc)	148.45
0200.3190	Frais divers	3'053.00
0500.3010	Traitements du personnel	8'812.35
0500.3030	Assurances sociales (AVS, etc)	3'655.85
0500.3150	Maintenance machines	2'673.05
0803.3030	Assurances sociales (AVS, etc)	45.20
0803.3110	Mobilier, machines, matériel, véh.	5'532.95
0803.3120	Eau, énergie, combustibles	241.15
0803.3140	Entretien immeubles par des tiers	6'827.75
0808.3030	Assurances sociales (AVS, etc)	45.00
0808.3110	Mobilier, machines, matériel, véh.	1'775.00
0808.3130	Achats fournitures et marchandises	327.70
0809.3010	Traitements du personnel	26'491.05
0809.3030	Assurances sociales (AVS, etc)	2'281.90
0809.3050	Assurances maladie et accidents	129.55
0809.3120	Eau, énergie, combustibles	1'067.30
0809.3140	Entretien immeubles par des tiers	1'228.35
0809.3150	Entretien mobilier par des tiers	784.50
0900.3190	Frais divers, repas de la commune	87.50
0900.3650	Subv. Institutions privées diverses	25.00
1400.3150	Entretien mobilier par des tiers	3'219.30
1400.3180	Assurances, tél, honoraires	325.00
1400.3190	Frais divers	1'329.30
2100.3010	Traitements du personnel	3'576.05
2100.3040	Caisse de prévoyance	2'397.50
2100.3110	Mobilier, machines, matériel, véh.	4'646.10
2100.3130	Achats fournitures et marchandises	1'509.35
2100.3140	Entretien immeubles par des tiers	1'386.95
2100.3150	Entretien mobilier par des tiers	1'150.05
2100.3181	Frais promotions et fêtes école	525.30
2100.3650	Subv. Cuisines scolaires	2'878.30
3000.3631	Atrib. au Fds de décoration communal	156.00
3001.3160	Loyer bibliothèque	433.00
3400.3110	Mobilier, machines, matériel, véh.	411.10
3500.3181	Frais repas et sortie des aînés	825.30
5400.3650	Subvention inst.jeunesse	2'330.10
5800.3650	Subv. Œuvres sociales suisses	10.00
6200.3142	Entretien bâtiment voirie	1'495.85
6200.3150	Entretien mobilier par des tiers	2'046.10
6200.3160	Loyer local rte de Bossey	7'500.00
7200.3140	Entretien immeubles par des tiers	1'926.00
7200.3182	Frais traitements autres déchets	31'370.70

Commune de Troinex

Comptes

Dépassements

7200.3183	Frais traitements ordures ménagères	28'474.70
7900.3180	Prestations de services de tiers	7'888.05
9000.3300	Pertes sur débiteurs	294'111.95
9000.3510	Frais de perception des impôts	5'245.65
9400.3300	Augm. Provision s/actions BCGE	4'177.25
9502.3140	Gd-Cour 2 - Entretien immeuble	1'665.25
9502.3180	Gd-Cour 2 -Prestations de tiers	17.75
9503.3180	Gd-Cour 4 - Prestations de tiers	416.35
9504.3120	Gd-Cour 6 - Eau, énergie, combustibles	7'365.75
9504.3140	Gd-Cour 6 - Entretien immeuble	23.35
9506.3140	Dusonchet 1-5 - Entretien immeuble	7'222.65
9506.3180	Dusonchet 1-5 - Prestations de tiers	997.55
9507.3180	Dusonchet 7-9 - Prestations de tiers	566.30
9508.3180	Lullin 13-17 - Prestations de tiers	193.35
9521.3110	La Chaumière - mobilier, machine, matériel	3'948.50

TOTAL

498'994.35

Rapport sur la situation financière de l'EMS de Drize (exercice 2014)

Rappel : la commune de Troinex a une part de 25 %, moyennant un apport de frs 705'000.- dans la fondation intercommunale (avec Bardonnex 25% et Carouge 50%) qui possède l'EMS de Drize.

La fondation, dans laquelle siègent 4 troinésiens, a créé une association qui, elle, gère l'EMS.

FONDATION

La fondation a un exercice financier très simple, essentiellement composé en entrée du loyer payé par l'association et en sortie, le loyer qu'elle verse elle-même au propriétaire du terrain, la fondation Nartex appartenant à l'église catholique, plus les frais de son fonctionnement.

Elle a une fortune de 3'080'000.- et publie un résultat positif de frs 6'555.- en 2014 (16'431 en 2013).

En fonction du résultat de l'exercice, la fondation procède à la constitution de réserves pour gros travaux (total actuel frs 180'000 dont un apport de frs 30'000 en 2014).

Les comptes ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil de fondation et par les membres de notre Commission des finances lors de la séance du 27 avril 2015.

ASSOCIATION

L'association assure donc la gestion de l'EMS.

Son résultat pour 2014 affiche une perte de frs 415'210.-, qui s'explique comme suit :

- Gestion du personnel : l'EMS a rencontré divers problèmes liés à son personnel, nécessitant des remplacements temporaires ou définitifs qui ont engendré des coûts supplémentaires et imprévus. A la suite de dénonciation anonyme à la Cour des comptes, sans suite bien entendu, et à divers problèmes organisationnels constatés, un audit a été fait et les recommandations qui en ont découlé ont été mises en œuvre.
Ces démarches ont aussi eu des répercussions financières négatives. En sus de cela, nous avons constaté des frais de formations élevés, mais heureusement exceptionnels, la direction ayant voulu bien faire en envoyant rapidement son personnel en cours si cela était nécessaire.
- Recettes : essentiellement provenant du prix de la pension, celui-ci est fixé par le Conseil d'Etat et a diminué de 8.- par résident et par jour pour 2014, ce qui représente un manque à gagner de frs 200'000.- (sans que cela ait pu être budgété). Pour 2015 cependant le prix va remonter de 2.-
- Des provisions pour prestations non encore payées, de l'ordre de Frs 200'000.- ont dû aussi être constituées (cela concerne des litiges avec les assurances).

Finalement la situation s'est stabilisée et rétablie dans les chiffres noirs puisque les résultats au 1^{er} trimestre 2015 montrent un bénéfice de frs 31'000.-
Par ailleurs la situation du personnel est à nouveau bonne, l'effectif est au complet.

La révision des comptes a été faite en conformité avec la loi, tout est justifié et expliqué, la fiduciaire relevant même le très bon engagement du personnel administratif.

Les comptes ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil de fondation le 27 avril 2015 et par les membres de la Commissions des finances lors de la séance du 27 avril 2015 également.

En informations générales complémentaires, on peut encore noter que :

- L'Ems comprend 60 lits et à un taux d'occupation de 99.77%, ce qui est très élevé pour la branche.
- A la fin 2014, 18 résidents provenaient des 3 communes dont 5 de Troinex (en augmentation depuis l'ouverture), auxquels il faut ajouter 3 résidents dont la famille habite Troinex.
- Le personnel est composé de 67 personnes pour un équivalent plein-temps de 55.4 postes. Parmi ces gens, 34 personnes habitent sur Genève, dont 6 à Carouge, 3 à Troinex et 1 à Bardonnex.
- Le prix de la pension s'élevait à 259.-/j en 2013
251.-/j en 2014
253.-/j en 2015
- À noter que 1.- variation représente environ 25'000.- de différence en recette annuelle.

Rapporteur, membre du
Conseil de fondation :
Alain Forestier

Rapport Commission des finances et sécurité du 27 avril 2015

Projet d'installation des panneaux solaires sur l'immeuble Ch. Lullin 13-15-17

La commission s'est réunie régulièrement en présence de MM P. Von Loon Maire; G. Lavorel adjoint; J. Magnenat adjoint; O. Niederhauser Secrétaire Communal.

Ce projet d'installation de panneaux solaire sur des immeubles de la commune est en discussion en commission depuis plus de 4 ans. Il s'avère que les immeubles du Chemin Lullin se prêtent le mieux à une telle installation. La commission des travaux ayant donné un préavis positif à la poursuite de ce projet il incombe à la commission des finances de se prononcer sur cet objet.

Après divers contacts et discussions en commission, La Maire ne désirant pas augmenter le prix des loyers, il a été décidé que la commune prendrait en charge le coût des travaux. Seule une partie des frais de maintenance seront répercutés sur les charges des locataires.

La commission se prononce à l'unanimité pour le projet d'installer des panneaux solaires pour un montant de CHF 80 000.-

La commission accepte à l'unanimité le projet de ne pas répercuter les coûts d'installation sur les loyers.

La commission se prononce à l'unanimité sur le principe de ventiler une partie des coûts de maintenances sur les charges des locataires.

Je vous demande au nom de la commission d'en faire de même

Troinex le 5 mai 2015

Brigitte Schneider-Bidaux